



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services bancaires

Question écrite n° 90827

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la question des frais bancaires payés par les PME. Selon une étude réalisée par l'IFOP pour la CGPME, 80 % des PME sont confrontées à un durcissement des conditions de financement par les banques. Ainsi, 46 % des PME regrettent que leur banque finance avec des taux sur frais élevés, ou à des montants plus faibles que souhaités. De plus, 38 % des patrons de PME se plaignent d'une réduction unilatérale de leurs facilités de trésorerie. Les commerçants sont les plus impactés par les frais bancaires. Les commissions bancaires facturées aux commerçants lors de l'utilisation des terminaux interbancaires de paiement (TIP) varient, selon l'activité de 0,4 % à la grande distribution à près de 1,8 % pour les commerçants de proximité ! À ce titre une proposition souvent reprise consisterait à facturer les frais pour un montant fixe correspondant au coût réel supporté. De plus, le plafonnement de ces frais aux taux de fraude des cartes de paiement serait un garde-fou indispensable notamment pour le paiement des petits montants. En tout état de cause, la période est propice à un réexamen du mode de rémunération des banques, des évolutions devant intervenir du fait de l'harmonisation des moyens de paiement SEPA (espace unique de paiement en euros). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour faire évoluer les pratiques en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90827

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11304

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)